

## Le DOCUMENT UNIQUE en entreprise

### Accompagnement et formation

PREVENTION DES RISQUES

Les participants seront capables de réaliser l'évaluation et la hiérarchisation des risques en Santé et Sécurité au Travail (S&ST), y compris des risques psycho-sociaux. L'aide à la rédaction du Document Unique leur permettra de synthétiser ces connaissances en S&ST afin d'aider à structurer une politique de maîtrise du risque cohérente et évolutive dans votre entreprise.

**Durée :** de 14 heures.  
(2 jours ou 3 demi-journées)

**Nombre de candidats :** 2 à 12 personnes - Au-delà, une formation supplémentaire est nécessaire.

**Prérequis :** Etre chargé de l'élaboration ou de la mise à jour du Document Unique dans l'entreprise.

#### Programme de la formation et compétences intermédiaires

- 🌐 **Repérer dans l'entreprise les enjeux humains, sociaux, économiques et réglementaires de la S&ST**
  - Participer à l'observation de la S&ST dans l'entreprise et en connaître ses différents indicateurs
  - Se référer au cadre réglementaire qui s'applique à l'entreprise
  - Connaître les acteurs internes et externes de la Prévention
- 🌐 **Intégrer la santé et sécurité au travail dans la gestion de ses activités et la conduite de ses projets**
  - Identifier les dangers et les situations de travail dangereuses existantes et futures
  - Evaluer les risques d'accident et d'atteinte à la santé (analyse de postes de travail)
  - Supprimer et réduire les risques
- 🌐 **Comprendre le fonctionnement et l'articulation du Document Unique en vue de le rédiger ou de le mettre à jour.**
  - Formaliser le plan de maîtrise du risque, planifier les actions
  - Rédiger une fiche individuelle de prévention des expositions à la pénibilité
  - Aide à la rédaction du document unique et partage de ressources informatiques
- 🌐 **Faire de son document unique un outil de management de la santé et sécurité des salariés**
  - Le suivi des actions décidées
  - Méthodes pour partager l'information avec les équipes afin de mettre en pratique la prévention sur le terrain.

**Animateur :** 1 formateur expérimenté et certifié dans le domaine de la prévention des risques (conseiller S&ST)

**Pédagogie** active et participative

**Evaluation :** Formative (tout au long de la formation)

**Recyclage :** Conseillé tous les 5 ans ou lorsque la nature et/ou la diversité des activités de l'entreprise a évolué.

#### Public visé, législation et préconisations

- 🌐 Responsable et animateur santé-sécurité, QSE/HSE, membre du CHSCT
- 🌐 Chef d'entreprise, manager
- 🌐 Toute personne désignée pour s'occuper de l'élaboration et du suivi du D.U.er
- 🌐

### Adaptation à l'entreprise

- En fonction du secteur d'activité de l'entreprise, une phase d'observation des participants en situation de travail est nécessaire. La durée de cette visite par le formateur est de minimum 3 heures (demi-journée).
- **Fiche pénibilité rédigée lors de la formation**

### Formalités administratives

- ~ Attestation de formation et de présence remis à chaque participant.
- ~ Feuilles de présence et d'émargement, évaluation de la formation par les participants transmis à vos services.